

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 28 novembre 2011

n° 33

page 1/2

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Acquisition du fonds photographique du Studio Arambourou. Demande de subvention auprès du ministère de la Culture (Service interministériel des Archives de France).

Mesdames, Messieurs,

Les Archives municipales de Châtellerault sont habilitées à acquérir des archives privées pour y être conservées dans l'intérêt de l'administration de la commune et de l'histoire locale conformément aux dispositions légales et réglementaires sur les archives.

Le service interministériel des Archives de France (SIAF) au sein du ministère de la Culture a la possibilité de subventionner, à titre exceptionnel et jusqu'à un maximum de 50 % du coût, les acquisitions majeures que souhaiteraient réaliser les collectivités territoriales.

La Ville de Châtellerault rassemble déjà une large partie du fonds primitif du Studio Arambourou représenté précisément par la production de Charles Arambourou (1885-1919) et d'Eugène Arambourou (1919-1945), fondateurs du fonds de commerce et composé de 17000 clichés sur verre (fin XIXe siècle à 1945). Cette collecte a été effectuée par la commune en deux opérations : une acquisition par vente publique en date du 1er juin 2002 et une donation à l'initiative de Monsieur André CHÊNE, photographe successeur de 1987 à 2004 entérinée par la délibération n°27 du 10 mai 2005.

Le Studio Arambourou demeure une institution et fait partie de la mémoire collective des Châtelleraudais depuis plusieurs générations tant par l'architecture du Studio (1885) que par la production de qualité réalisée par les photographes successifs de talent. Il représente un des rares fonds de commerce photographique châtelleraudais ayant conservé la quasi totalité de sa production depuis sa création illustrant, à de nombreux titres, la vie quotidienne locale.

Depuis 2005, les Archives municipales se sont efforcées de conserver par un conditionnement adapté co-financé par l'État et un nettoyage dans les règles de l'art, puis de classer la partie du fonds collecté afin de réaliser à terme sa diffusion auprès du public par une opération de numérisation.

Le fonds photographique acquis en 2011 se compose de quatre ensembles concernant les deux périodes de gérance de Messieurs Prompsaud (1945-1974) et Claude Germain (1974-1987) couvrant la période des années 1950 à 1980 sous la forme de négatifs en majorité :

- toutes les photographies concernant les entreprises châtelleraudaises (années 50 à 70)*
- la présence américaine des années 1950 et 1960 (portraits),*
- les reportages commandités par la ville : réalisations municipales des années 1960 à*

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 28 novembre 2011

n° 33

page 2/2

*1970, témoins du bouleversement urbain, économique et social de Châtellerault dans la dynamique des « 30 glorieuses » : piscine, foires expositions, vues aériennes notamment sur les nouveaux quartiers comme la plaine d'Ozon, etc.
- les scènes de mariage, portraits et photographies d'identité.*

L'acquisition s'est avérée utile, nécessaire et essentielle au nom des intérêts communs, public et historique, pour poursuivre la préservation complète du fonds photographique le plus emblématique de Châtellerault par l'accueil de la suite logique de la production du Studio Arambourou.

* * * * *

VU le décret modifié n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement,

VU la facture de la société Photimage en date du 1er octobre 2011 relative à l'acquisition du fonds photographique pour un montant TTC de 1500 €,

CONSIDERANT que l'acquisition qui impose à la commune un investissement ultérieur conséquent en matière de conservation (conditionnement spécialisé, nettoyage), de classement (base de donnée, indexation) et de diffusion (numérisation), légitime pleinement une aide de l'État en faveur d'une action locale de préservation d'un patrimoine photographique mis désormais à la disposition de la Nation.

CONSIDERANT que la prise en charge du fonds photographique acquis a été réalisée le samedi 1er octobre 2011 par le service Archives Documentation.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de solliciter auprès du ministère de la Culture la subvention la plus élevée possible, concernant l'acquisition du fonds photographique du Studio Arambourou couvrant la période 1950 à 1980.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 30/11/2011 N° 8268
Publié au siège de la Mairie, le 29/11/2011

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM